

COMMUNIQUE



Ne pas diffuser ou publier aux Etats-Unis, en Italie, au Canada, en Australie ou au Japon.

Numéro 07/15

Le 5 avril 2007

Diffusion 8h30

L'AMF déclare conforme l'Offre Publique d'Echange de GET SA

Le conseil commun d'Eurotunnel recommande solennellement aux actionnaires d'ESA et d'EPLC d'apporter leurs titres à l'offre

Décision de l'AMF

L'AMF a, dans sa séance du 3 avril 2007, déclaré conforme l'Offre Publique d'Echange initiée par la nouvelle société faîtière Groupe Eurotunnel SA sur les Unités Eurotunnel, prévue en application du Plan de Sauvegarde approuvé par le Tribunal de commerce de Paris le 15 janvier 2007.

Cette décision emporte visa de la note d'information sous le numéro 2007-112 en date du 4 avril 2007. Cette note d'information ainsi que le Prospectus, constitué du document de base, de la note d'opération et de leurs résumés respectifs, seront disponibles sur le site d'Eurotunnel : www.eurotunnel.com et de GET SA : www.groupe-eurotunnel.com.

Le document de base relatif à GET SA et à sa filiale Eurotunnel Group UK plc (EGP) avait été enregistré par l'AMF le 21 mars 2007 sous le numéro i.07-021.

La note d'opération relative aux actions ordinaires GET SA, aux bons de souscription d'actions ordinaires GET SA et aux obligations remboursables en actions ordinaires GET SA émises par EGP a reçu le visa de l'AMF n° 2007-113 en date du 4 avril 2007.

Les termes de l'offre sont les suivants :

- L'offre se déroulera du 10 avril jusqu'au 15 mai 2007 inclus (période d'ouverture initiale) ;
- Chaque Unité Eurotunnel apportée à l'offre donne droit :
 - à une action ordinaire GET SA et
 - un bon de souscription d'actions ordinaires GET SA ;
- Le taux de réussite de l'offre est fixé à 60 %.

Il est rappelé par ailleurs que les titulaires d'Unités apportant celles-ci à l'offre pendant la période d'ouverture initiale (à l'exclusion de la période de réouverture) auront le droit de souscrire en espèces et dans certaines limites à des obligations remboursables en actions ordinaires GET SA (ORA).

Recommandation du Conseil commun d'Eurotunnel

Le Conseil Commun d'Eurotunnel (conseil ESA et EPLC) recommande à l'unanimité et solennellement aux détenteurs d'Unités d'apporter leurs titres à l'OPE lancée par GET SA. Les administrateurs ont indiqué qu'ils apporteraient les titres dont ils sont détenteurs à l'OPE.

Le Conseil attire particulièrement l'attention des actionnaires sur le fait qu'en cas d'échec de l'OPE, la continuité d'exploitation ne serait pas assurée et qu'Eurotunnel serait probablement mise en liquidation.

Contact presse :

Mady Chabrier : 01.55.27.35.43

Contact analystes et investisseurs :

Michael Schuller : +44 (0) 1303 288 749

*La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables
et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

www.eurotunnel.com

Eurotunnel gère l'infrastructure du Tunnel sous la Manche et exploite deux types de navettes, des navettes fret transportant des camions et des navettes passagers transportant des voitures et des autocars entre Coquelles (France) et Folkestone (Grande-Bretagne). Eurotunnel perçoit aussi des péages de la part de compagnies ferroviaires qui utilisent le Tunnel (Eurostar pour les passagers ferroviaires ; la SNCF et EWS pour les trains de marchandises). Eurotunnel est cotée à Paris, Londres et Bruxelles.
